

EXTRAIT du registre des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 28 mai 2026

L'an deux mille vingt-six et le 28 mai à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Montpeyroux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Pauline CURTAN, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM CURTAN Pauline, VALGALIER Benoît, AUENER Blanche, VIDAL Philippe, CAMBON Cindy, DURAND Eric, QUEVAL Alexis, SALANOVA Eugénie, VANQUATEM Fabrice, SCHAEFFER Aude, DEDENYS Alain, SALZE Angélique, LEBOEUF Anaïs, BORSKI Xavier.

Etaient excusés : RAYMOND-MARTINEZ Clémentine

Etaient absents :

Ont donné procuration : RAYMOND-MARTINEZ Clémentine à donner procuration à
CAMBON Cindy

Date de la convocation : 22/05/2026

Secrétaire de séance : SCHAEFFER Aude

En exercice	15
Présents	14
Votants	15
Pour	14
Contre	
Abstention	1

Objet : *Echange parcelles entre la SCA les Coteaux du Castellas / Commune de Montpeyroux*
N° DEL 20260528-024

Madame la Maire expose l'échange de parcelles sur la commune des anciennes section C n°1404, 1405 et 1406 place François VILLON, entre la SCA les Côteaux du Castellas et la commune, certaines parcelles, dont le détail est le suivant :

Propriétaire	Section	n° parcelle	Contenance	En m2	Total
SCA qui cède à la commune	C	1747	22 Ca	22 m2	15 a 22 Ca
		342	15 a	1500 m2	
Commune qui cède à la SCA	C	1748	19 a 11 Ca	1911 m2	20 a 43 Ca
		1752	43 Ca	43 m2	
		1753	68 Ca	68 m2	
		1754	21 Ca	21 m2	

Il est entendu que les frais de notaires émanent de cet échange seront partagés entre la commune et la SCA les Côteaux du Castellas.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents, avec 1 abstentions

- **ACCEPTE**, les échanges de parcelles entre la SCA les Côteaux du Castellas et la commune comme énoncés ci-dessus.
- **DÉSIGNE** Maître DAVIDOVICI-PANIS à Gignac comme notaire en charge de l'échange.
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer les actes notariés à intervenir, et de manière générale à effectuer toutes démarches utiles à cet effet.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Maire :

Pauline CURTAN.

